

FAMILLES

(Janvier 2019)

Le fonctionnement de la ludothèque est assuré par des bénévoles de l'association Familles Rurales du Somberonnais, pour votre plaisir et celui de vos enfants. L'achat de matériel et de jeux, l'entretien de ceux-ci et les formalités administratives sont réalisées en intégralité par ces bénévoles. Aussi, pour les aider dans leurs tâches et préserver cette structure, il est demandé aux usagers d'adhérer au règlement qui suit :

Fonctionnement :

- **Lieu :** Les familles sont accueillies, uniquement, dans un local dédié, situé dans les locaux de bibliothèque de Sombernon.
- **Horaires de prêt :** Les familles sont accueillies tous les 1ers samedis du mois de 10h à 12h.

La ludothèque est un lieu d'emprunt et de retour de jeux. Pour des raisons de sécurité, les bénévoles chargés de l'accueil des familles se réservent le droit de refuser le jeu sur place selon la fréquentation.

Inscription :

L'inscription est familiale et valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le montant de l'inscription est fixé à 5€ et donne droit à l'emprunt gratuit de jeux.

Une carte d'inscription est remise à la famille et doit être présentée à la ludothèque à chaque visite.

Un chèque de caution de 30€ (prix moyen d'un jeu) sera demandé à l'inscription.

Règles du prêt :

- **Durée du prêt :**

Chaque famille peut emprunter jusqu'à 3 jeux pour une durée d'un mois. Pour les autres inscrits qui attendent ces jeux, il est important de respecter cette durée d'emprunt. Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents.

Formalités en cas de retard. En cas de retard, l'emprunteur sera contacté par mail ou par téléphone. Il pourra rapporter, à titre exceptionnel, le ou les jeux à la bibliothèque durant les horaires leurs horaires d'ouverture. En cas de non restitution le chèque de caution sera encaissé.

Respect du matériel :

Par respect pour les autres inscrits, il est évident de respecter le « matériel jeu » :

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'emprunteur et le bénévole de la ludothèque vérifieront l'état du jeu et si celui-ci est complet. L'emprunteur s'engage à le rendre dans le même état lors du retour où le jeu sera vérifié de nouveau.

Si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues, une participation financière sera demandée au responsable de la famille. Aucun jeu ne pourra être emprunté tant que l'emprunteur n'aura pas remboursé cette somme.

Les réparations seront réalisées par l'association. Il est demandé aux familles de nous signaler toutes les détériorations constatées.



Responsabilités

Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents dont la présence est obligatoire pour l'inscription.

La ludothèque propose de nombreux jeux classés selon l'âge des enfants. Il est demandé aux parents de respecter les indications figurants sur les boîtes, par souci de sécurité pour les enfants (risques d'ingestion de petites pièces...).

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des objets prêtés.



Informations personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription ont un caractère obligatoire et sont destinées seulement à la gestion du prêt et à la diffusion des renseignements propres à la ludothèque. Sous réserve de l'accord des familles, des informations relatives aux actions de l'association pourront leur être adressées.

L'association s'engage à ne pas transmettre ces informations personnelles.

